



REUNION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LA PERIODE INTERIMAIRE DE L' ACALAN 2006 – 2009 : BILAN ET PERSPECTIVES.

Bamako, 10- 11 December 2009

Les questions à débattre

1. Les défis de l'ACALAN dans son fonctionnement actuel.

- Une petite équipe inexpérimentée par rapport aux règles de l'Union Africaine.
- Des difficultés de communication entre la Commission de l'Union Africaine et l'ACALAN surtout en ce qui concerne les informations et les règles de procédures.
- Insuffisance de financement des projets et des programmes.
- La non mise en place des organes de l'ACALAN.
- Un équipement insuffisant et parfois inapproprié.
- Manque d'orientation adéquate et de formation en service du personnel.
- Les difficultés pour identifier les ministères et les institutions en charge des questions de langues et de politiques dans les pays membres de l'Union Africaine.

2. Discussion sur le fonctionnement et le financement des organes, des structures de travail et des projets de l'ACALAN:

- Levée de fonds
- Allocation de fonds aux différent projets, des différent organes et structures de travail à fin d'éviter les changements non nécessaires structures et éviter

d'utiliser les fonds pour d'autres programmes en dehors de l'ACALAN.

3. L'Autonomie de l'ACALAN :

- L'Autonomie dans le domaine du fonctionnement et de la gouvernance de l'Académie. En d'autres termes, on entend par l'autonomie opérationnelle, que l'ACALAN en tant qu'institution scientifique devrait à l'instar des autres institutions similaires, l'ACALAN devrait avoir la liberté de prendre des décisions effectives par rapport aux fonctionnements des programmes et projets, sans nécessairement attendre l'autorisation de sa tutelle, mais cela devrait se faire dans le cadre du règlement intérieur de la Commission de l'Union Africaine. Cela permettra au Secrétaire Exécutif de l'ACALAN de gérer effectivement l'institution en décidant du fonctionnement et du financement de l'ACALAN comme il jugerait bon de le faire.
- L'autonomie en terme de collecte de fonds pour les programmes et d'utilisation de tel fonds de façon appropriée dans le cadre des dispositions financières de l'Union Africaine.
- Le besoin pour l'ACALAN d'entrer directement en contact avec les Institutions et les Structures dans les Etats Membres.
- Exister en tant qu'institution spécialisée.

4. Débat sur l'élaboration d'une Charte Ethique pour les Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires.

5. Proposition de modification des Statuts de l'ACALAN

- La nécessité de revoir certains articles des Statuts, par exemple l'article 9 concernant l'organe suprême et d'autres.
- Revoir les Statuts dans la perspective de capitaliser les connaissances, c'est à dire de permettre aux anciens acteurs stratégiques d'être membre du Conseil d'Administration.

6. Des perspectives à court terme :

i. Mettre en place en 2010 les structures de travail restantes:

- Les sept Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires restantes et
- Les Structures Nationales

ii. Mettre en place les organes restants de l'ACALAN:

- Le Conseil d'Administration
- L'Assemblée des Académiciens
- Le Comité Scientifique et Technique

iii. La finalisation de recrutement du personnel Secrétariat Exécutif.

iv. Réexaminer tous les projets.

NB: Ce document explicite le programme.

2009

Les questions à débattre. Réunion scientifique et technique. La période intérimaire de l' ACALAN 2006 - 2009 : Bilan et perspectives. Bamako, 10-11 décembre 2009.

ACALAN

ACALAN

<http://archives.au.int/handle/123456789/1493>

Downloaded from African Union Common Repository